

DEPARTEMENT

Savoie

DE LA COMMUNE de LA CHAVANNE
73800

Séance du 20 mars 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	7

Date de la convocation
08 mars 2024

Date d'affichage
08 mars 2024

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt quatre

et le vingt mars

à dix-neuf heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : **DURET Michel, Maire****Présents** : PETIT Gilles, BENOIT Véronique, DUVAL Olivier, MOUCHOT Jean, FEIGE Sylvie, MICHEL Jean-Pierre.**Excusés** : BONI Emilie, BATTIN Marie-Christine, FLAVIN Bastien, SCOLARI Sarah.**Absent** : LAPERRIERE Nicolas.

a été nommé secrétaire : BENOIT Véronique

Affectation des résultats

Le Compte Administratif 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 713 970.65 € et un excédent d'investissement de 85 014.97 €.

M. Le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'affecter les résultats de l'année 2023 de la manière suivante au budget primitif 2024 :

- en recettes de la Section de Fonctionnement à la ligne 002 :
713 970.65 €
- en recettes de la Section d'Investissement à la ligne 001 :
85 014.97 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
(vote : pour : 7, abstention : 0, contre : 0) :

- approuve les propositions de M. le Maire.

Ainsi délibéré,
Pour copie conforme.Le Maire,
DURET MichelLe secrétaire de séance,
BENOIT Véronique

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 073-217300821-20240320-DEL2024_12-DE

